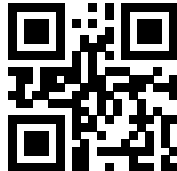




Ecrit par Echo du Mardi le 8 juillet 2022

TERRA SONHADA SAS



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 21 août 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 8 juillet 2022 sous réserves d'incidents



TERRA SONHADA

Société par actions simplifiée

au capital de 765 000 euros

Siège social : 941, Hameau des Crottes

84190 BEAUMES DE VENISE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUMES DE VENISE du 5 JUILLET 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : TERRA SONHADA

Siège : 941, Hameau des Crottes, 84190 BEAUMES DE VENISE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 765 000 euros

Objet : - L'acquisition de tous immeubles, terrains, biens et droits immobiliers à usage d'habitation,



Ecrit par Echo du Mardi le 8 juillet 2022

professionnel, commercial, artisanal ou industriel, notamment l'acquisition d'un immeuble sis, 931 Chemin des Crottes à BEAUME DE VENISE (84190), la mise en valeur des terrains pour l'édification de toutes constructions, et l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location nue ou meublée saisonnier ou à l'année, ou autrement desdits immeubles ;

- Prestation de service à des particuliers ou des professionnels de conception, préparation et organisation matérielle et logistique d'événementiels.

-Eventuellement et exceptionnellement, l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini ;

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés, sauf en cas de sortie totale des associés ou en cas de retrait d'un associé minoritaire.

Président : Monsieur Philippe GELLET, demeurant 20, Rue Paul Sain à AVIGNON 84000.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AVIGNON.

POUR AVIS

Le Président

3954157

Publié le 08/07/2022